



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 mars 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 34

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Océane GODARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoud BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Association pour le droit à l'initiative économique - Subvention 2024

L'Association pour le droit à l'initiative (ADIE) accompagne sur le territoire métropolitain les personnes porteuses d'un projet de création ou de reprise d'activité n'ayant pas accès au crédit bancaire. Elle propose des financements pour créer ou développer une entreprise, financer une assurance professionnelle et favoriser la mobilité pour l'emploi (achat, réparation d'un véhicule, aide pour passer le permis de conduire, etc.). Un accompagnement individuel est réalisé auprès de chaque porteur de projet afin de définir la solution la mieux adaptée à ses besoins.

En 2023, l'ADIE a soutenu plus de 65 entrepreneurs et réalisé 30 appuis à la mobilité sur le territoire métropolitain. L'association s'est aussi impliquée dans l'organisation du mois de l'Economie sociale et solidaire (ESS), en collaboration avec les autres acteurs de l'ESS et de la création d'entreprises.

Dans la continuité des années précédentes, les objectifs de l'ADIE pour 2024 sont :

- de sensibiliser à la création d'entreprises comme une possibilité pour trouver un emploi,
- d'accompagner les projets de création d'entreprises, grâce à l'accès à un financement et à un accompagnement adapté,
- de renforcer les microentreprises existantes, en accompagnant leur développement,
- de permettre aux personnes de trouver ou se maintenir dans l'emploi en proposant des aides la mobilité,
- de coconstruire et participer aux événements, en partenariat avec les acteurs de l'ESS sur le territoire (en particulier le DéfiPitch de l'ESS et les actions de la plateforme de la finance solidaire)
- d'être un relai de la plateforme mobilité pour ce qui concerne le financement de la mobilité.

Le budget prévisionnel de l'action est de 117 921€. Dans le but de soutenir cette action favorisant l'insertion professionnelle des publics économiquement fragiles, il est proposé que Dijon métropole accorde une subvention de 12 000 € à l'ADIE pour l'année 2024.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 12 000 € à l'ADIE ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur le budget 2024.

SCRUTIN POUR : 41 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATION(S)